

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N°A2026-10-DGS
DELEGATION DE SIGNATURE –
RESTITUTION ET LIVRAISON DE VEHICULES**

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu les lois n°82-213 du 2 mars 1982 et n°82-623 du 22 juillet 1982 modifiées, relatives aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le code général de la fonction publique (CGFP),
Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2122-19 et L.2122-20,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes dispositions utiles au bon fonctionnement de l'administration municipale, et qu'il convient notamment de prendre des dispositions particulières en cas d'absence du Directeur des services techniques,

Considérant que le Maire conserve toute sa compétence dans les domaines faisant l'objet de la présente délégation,

ARRETE

Article 1 :

Est déléguée, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, à :

- Monsieur Lionel VIEVILLE
- Monsieur Jérôme SAULNIER
- Monsieur Henri SAUVAGE
- Madame Aurélie SAUVAGE

la signature :

- des procès-verbaux de livraison de véhicules et des conditions particulières de vente des services connectés des véhicules livrés,
- des procès-verbaux de restitution définitive de véhicules,

Article 2 :

Cette délégation est donnée pour la période du 13 au 30 avril 2026.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.

Article 4 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié dans les conditions habituelles, et transmis au Représentant de l'Etat dans l'arrondissement de Senlis.

Fait à Crépy-en-Valois, le 9 avril 2026.

Gabriel MELAÏMI,
Maire de Crépy-en-Valois

Notifié le : (nom et signature)

date :	date :
date :	date :



PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site Internet de la Commune :

09 AVR. 2026

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20260409-A2026-10-DGS-AR
Date de télétransmission : 09/04/2026
Date de réception préfecture : 09/04/2026